

# Médor en séjour

**Charte du chien bien élevé en vacances**

**Règles du savoir-vivre entre canins et humains**

- par ses aboiements, Médor ne dérangera ni les voisins ni les autres hôtes de cette maison.
- seul dans le logement, il ne restera pas, car il pourrait occasionner des dégâts par ennui et aboyer pendant l'absence de ses maîtres.
- sur les lits et la banquette, Médor ne dormira point car ses poils et son odeur ne plaisent pas aux humains qui vont séjourner après lui et qu'un panier est à sa disposition.
- ses besoins seront ramassés et jetés à la poubelle.
- Je suis mieux dans mon jardin qu'à l'espace piscine réservée aux hommes.

**En cas de manquement à cette charte, les propriétaires se réservent le droit de mettre un terme au séjour.**

**Tout dégât occasionné sera à la charge exclusive du propriétaire (une assurance Responsabilité civile est conseillée)**